

LE COMITÉ CONJOINT VEUT VOUS ENTENDRE

Le Comité conjoint a pour mandat de mettre en œuvre la Convention de règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990 (« **Règlement** ») et de superviser l'administration courante des demandes. Tous les trois ans, nous réévaluons également le caractère suffisant du point de vue financier du Fonds en fiducie pour nous assurer que ce dernier est suffisant pour satisfaire aux réclamations actuelles et futures des Membres du groupe et des Membres de la famille.

POURQUOI VOULONS-NOUS VOUS ENTENDRE?

Lors de la plus récente réévaluation des aspects financiers du Fonds, les actuaires mandatés par le Comité conjoint et ceux mandatés par le gouvernement fédéral ont déterminé que le Fonds en fiducie est suffisant pour répondre aux réclamations actuelles et futures des Membres du groupe et des Membres de la famille, et qu'il existerait un **excédent**. L'estimation de l'excédent oscille entre deux cent trente-six millions de dollars (236 M \$) et deux cent cinquante-six millions de dollars (256 M \$).

Les jugements d'approbation du Règlement prévoient la possibilité pour le Comité conjoint et les gouvernements de saisir les Tribunaux relativement à cet excédent. Les Tribunaux ont une large discrétion pour rendre toute décision concernant l'excédent. Ils peuvent aussi décider que tout ou partie de l'excédent devrait être conservé dans le Fonds en fiducie.

Le Comité conjoint déposera une requête devant les Tribunaux pour demander que la totalité ou une partie de l'excédent soit distribué aux Membres des recours et aux Membres de la famille. **Le Comité conjoint a besoin de vos commentaires et observations concernant les dispositions du règlement qui n'ont pas répondu à vos attentes et sur la manière dont l'excédent devrait être utilisé.**

La requête du Comité conjoint et toute requête du gouvernement fédéral concernant l'excédent seront entendues par les Tribunaux dans le cadre d'une Audition conjointe qui se déroulera à Toronto, en Ontario les **20, 21 et 22 juin 2016**. Il y aura un lien vidéo de l'audience dans une salle de cour en Colombie-Britannique où le public pourra y assister. **Vous trouverez ci-joint un calendrier des étapes menant à l'Audition conjointe.** Pour obtenir des renseignements à jour, pour consulter les documents déposés auprès des Tribunaux, et pour connaître l'emplacement des audiences, veuillez consultez régulièrement le site internet **www.hepc8690.ca**.

COMMENT PARTAGER VOS COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS?

Les membres du Comité conjoint tiendront des rencontres de consultation dans plusieurs villes, dont certaines seront retransmises en direct sur Internet. Vous pouvez également communiquer avec nous par écrit. Vous pouvez partager vos commentaires et observations de trois façons :

- en assistant à une rencontre de consultation en personne aux lieux et heures indiquées ci-dessous. D'autres sessions de consultation pourraient être annoncées, donc visitez le www.hepc8690.ca pour d'autres mises à jour. **Si vous prévoyez y assister en personne, veuillez nous le laisser savoir à l'avance en appelant au 514-843-3125 ext. 208 ou en écrivant à l'adresse courriel info@savonitto.com afin que nous sachions combien de personnes nous devrions recevoir pour des fins de planification;**
- en assistant, à l'aide d'un ordinateur, à l'une séance des consultations interactives retransmises en direct sur Internet, ce qui vous permettra de poser des questions et partager des commentaires pendant que la rencontre se déroule. Pour participer à l'une des séances de consultation par retransmission en direct sur Internet, veuillez vous rendre au

http://www.postelvideo.com/webcast/single3/login.php. Le jour de la session, connectez-vous avec votre adresse de courrier électronique et utilisez le mot de passe **hepc**; et

- en appelant ou en écrivant à un membre du Comité conjoint, dont les coordonnées sont énumérées ci-dessous. Les observations écrites envoyées à un membre du Comité conjoint seront traitées avec haute considération et pourraient être déposées en Cour lors de l'Audition conjointe.

LES SESSIONS DE CONSULTATION

| Date | Heure | Langues | Emplacement | Retransmission en direct sur Internet (oui/non) |
|--------------|-------|----------|--|---|
| 12 août 2015 | 19h00 | Anglais | UBC Robson Square, 800 Robson St, Vancouver , BC HSBC Hall (Room C680) | Oui |
| 20 août 2015 | 19h00 | Français | 1000, de la Gauchetière Ouest, 25e étage, Suite 2500 (McCarthy Tétrault), Montréal, QC | Oui |
| 25 août 2015 | 19h00 | Anglais | The Advocates' Society 250 Yonge St., Suite 2700 Toronto, Ontario | Oui |
| 26 août 2015 | 19h00 | Anglais | The Sheraton Hamilton Hotel Jackson Square, 116 King St W, Hamilton , Ontario Heritage Room (Concourse Level) | Non |

D'autres sessions ailleurs au pays pourraient être annoncées. Visitez le www.hepc8690.ca pour les mises-à-jour.

MEMBRES DU COMITÉ CONJOINT

Les observations écrites peuvent être envoyées à l'un des membres du Comité conjoint ci-après.

J. J. Camp Q. C.

Camp Fiorante Matthews Mogerman
400 - 856 Homer Street
Vancouver, British Columbia V6B 2W5
Telephone: 604-331-9520
Fax: 604-689-7554
E-mail: jjcamp@cfmlawyers.ca

Harvey Strosberg Q. C.

Sutts Strosberg LLP
600 - 251 Goyeau Street
Windsor, Ontario N9A 6V4
Telephone: 1-877-318-HEPC (4372)
E-mail: hts@strosbergco.com

Michel Savonitto

SAVONITTO & ASS. INC.
468, rue St-Jean
Suite 400
Montréal (Québec) H2Y 2S1
Téléphone : 514-843-3125 ext. 208
Fax : 514-843-4395
Courriel : info@savonitto.com

Kathryn Podrebarac

Podrebarac Barristers Professional Corporation
Suite 701, 151 Bloor Street West
Toronto, Ontario M5S 1S4
Telephone: 416-348-7502
Fax: 416-348-7505
E-mail: kp@toughcounsel.com

Pour plus de renseignements mis-à-jour, veuillez vous rendre au www.hepc8690.ca.

Règlement Relatif à l'Hépatite C 1986-1990

Réévaluation financière – Échéancier de la Phase 2

Cet échéancier repose sur la prémisse voulant que les gouvernements provinciaux et territoriaux soient des parties ayant qualité pour agir et qu'ils ne soumettront pas de demandes mais pourront répondre aux demandes qui seront déposées.

Toute la documentation produite/communiquée selon cet échéancier sera simultanément et électroniquement transmise à l'Administrateur pour publication sur le site internet du Règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990.

1. Au 30 juin 2015

Le Comité conjoint avisera les membres des recours qu'ils est convenu que les éléments d'actifs excèdent les obligations financières de montants apparaissant au jugement de consentement et que une ou plusieurs parties pourront formuler des demandes décrites ci-dessous et selon le présent échéancier.

2. 16 octobre 2015

Le Comité conjoint signifiera et déposera sa demande et la documentation à son soutien quant à la façon dont les Tribunaux devraient exercer leur juridiction à l'égard des éléments d'actifs qui ne font pas l'objet d'une attribution actuarielle.

3. 16 décembre 2015

(a) Le gouvernement fédéral signifiera et déposera :

- (i) sa demande, s'il en est, et la documentation à son soutien quant à la façon dont les Tribunaux devraient exercer leur juridiction à l'égard des éléments d'actifs qui ne font pas l'objet d'une attribution actuarielle ; et
- (ii) sa réponse et la documentation à son soutien en réponse à la requête du Comité conjoint.

(b) Les gouvernements provinciaux et territoriaux signifieront et déposeront leurs réponses et la documentation à leur soutien, en réponse à la requête du Comité conjoint.

4. 3 mars 2016

Appel conférence de gestion

5. 1^{er} avril 2016

(a) Le Comité conjoint signifiera et déposera sa réponse et la documentation à son soutien en réponse à la requête du gouvernement fédéral, s'il en est ;

- (b) Les gouvernements provinciaux et territoriaux signifieront et déposeront leur réponse et la documentation à son soutien en réponse à la requête du gouvernement fédéral, s'il en est ;

6. 15 avril 2016

Le gouvernement fédéral signifiera et déposera sa réplique et la documentation à son soutien en réplique aux réponses du Comité conjoint et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

7. 15 mai 2016

Toutes les parties signifieront et produiront leur argumentation écrite.

8. 20-22 juin 2016

Audition à Toronto.